

Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge

24452347



Déposé
16-12-2024

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/12/2024 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0753979812

Nom

(en entier) : **Salaisons des Ardennes**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Recogne, Rue de Saint-Hubert 18
: 6800 Libramont-Chevigny

Objet de l'acte : DIVERS, DEMISSIONS, NOMINATIONS

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

26 JUIN 2024

(...)

L'assemblée générale prend les décisions suivantes concernant les points de l'ordre du jour :

(...)

5. DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS ET AUX REPRESENTANTS PERMANENTS

L'assemblée générale décide à ('unanimité de donner décharge à chacun des administrateurs et des représentants permanents respectifs, qui étaient en fonction au cours de l'exercice 2023.

6. DECHARGE AU COMMISSAIRE

L'assemblée générale décide, à ('unanimité, de donner décharge au commissaire pour ses responsabilités durant l'exercice 2023.

7. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de renouveler le mandat de commissaire de la société pour une période de trois ans, jusqu'à l'assemblée annuelle de 2027: BDO Bedrijfsrevisoren BV, dont le siège soda(est situé à 1930 Zaventem, Da Vincilaan 9 — Box E.6, RPR Bruxelles (section néerlandophone) 0431.088.289. La société de révision précitée a désigné Madame Veerle Catry, ayant son siège à 9090 Melle, Brusselsesteenweg 92, comme représentant permanent pour l'exécution du mandat précité. Les honoraires du mandat sont fixés à 7.605 EUR par an, indexés partir du premier exercice et hors TVA et frais.

8. APPROBATION DE LA DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

Les actionnaires prennent acte de la démission de :

- Remic SA, dont le siège social est établi à 9880 Aalter, Groendreef 41, numéro d'entreprise 0465.542.095, représentée de manière permanente par Monsieur Geert Saelens en tant qu'administrateur de la société, et décide d'approuver cette démission, et ce avec effet à la date de ces résolutions.

L'assemblée générale remercie Remic SA, représentée en permanence par Geert Saelens, pour l'exercice de ses fonctions d'administrateur de la société et, dans la mesure où cela est légalement possible, lui donne décharge provisoire pour l'exercice du mandat d'administrateur jusqu'à la date de ces résolutions incluse. Dans la mesure où la loi le permet, sauf en cas de fraude, de dol ou de faute intentionnelle, les actionnaires accorderont la décharge définitive à l'administrateur démissionnaire susmentionné lors de la prochaine assemblée générale annuelle (ou à la suite des résolutions écrites de remplacement qui seront adoptées), immédiatement après l'approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice en cours.

(...)

POUR EXTRAIT CONFORME.

(Déposés en même temps que l'extrait : le procès-verbal).

Peter Van Melkebeke
Notaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/12/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").